

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 27 JUIN 2022

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Epinal
(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 27 juin 2022 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-et-un juin deux mil vingt-deux, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauller, M. Fournier (*jusqu'au point n°19*), S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, D. Andres, P. Babey-Foltzer, J. Bédon, R. Bégel, MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, D. Bourquin, P. Casadevall, JL. Chaudy, S. Chrisment, A. Cicolella-Filali, JF. Clasquin, M. Claude-Pitet, P. Claudon, G. Colin, G. Crouvisier, S. D'Algerre, E. Del Génini, E. Demir, C. Deschaseaux, C. Drapp, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, P. Dugravot, M. Emeraux, T. Euriat, A. Fève, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia (*jusqu'au point n°32*), E. Garion, P. Georges, W. Grandmaire, K. Guellaff, B. Huguenin, N. Humbert, V. Jean, G. Jeandel-Jeanpierre, M. Jeandemange, O. Jeandin, P. Jollet, A. Labat, D. Lagarde, C. Larrière (*jusqu'au point n°22*), E. Lasseront, A. Laurent, B. Malivernay, C. Marchal, D. Marquaire, JL. Martinet, D. Mathis, D. Micard, R. Michelet, B. Morel, S. Muller, P. Nardin, M. Ozcelik, D. Pagelot, C. Paillard, D. Perrin (Villoncourt), C. Petit, F. Piaget, J. Pothier, S. Queyreyre, A. Rafiki (*à partir du point n°15/1*), N. Robert, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Soler, M. Thiébaud, JL. Thiéry, JL. Thomas, J. Thomas, J. Valsésia, C. Vauzelle, P. Vilmar, F. Virtel, C. Vitu, C. Zeghmouli.

Excusés : Mesdames et Messieurs F. Dulot (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), M. Fournier (*à partir du point n°20*), J. Aubry (pouvoir à Monsieur A. Gamet), L. Bedin, C. Bertrand (pouvoir à Monsieur T. Gaillot), M. Boulliat, B. Chevrier, F. Garcia (*à partir du point n°33*), B. Gille (pouvoir à Monsieur M. Barbaux), S. Giuranna (pouvoir à Monsieur C. Petit), V. Grewis (pouvoir à Madame J. Bédon), A. Guihard (pouvoir à Monsieur JL. Thiéry), D. Harpin (pouvoir à Monsieur A. Labat), D. Hueber (suppléé par Monsieur D. Perrin), E. Jacoté (pouvoir à Monsieur G. Colin), C. Larrière (pouvoir à Madame L. Rayeur-Klein (*à partir du point n°23*)), JN. Lombard, B. Marquis (suppléée par Monsieur J. Pothier), D. Midon (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), P. Nardin (*au point n°33*), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), D. Perrin (Arches), C. Pierre (pouvoir à Monsieur R. Alémani), F. Piasias, H. Poirat (pouvoir à Madame E. Lasseront), JP. Poirot, A. Rafiki (pouvoir à Monsieur B. Jourdain (*jusqu'au point n°14*)), A. Remy (pouvoir à Monsieur M. Ozcelik), P. Remy, P. Retournard (suppléé par Madame M. Jeandemange), O. Timotéo.

Absents : Messieurs M. Balland, R. Colin, A. Gambrelle, B. Laurent.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur David BOURQUIN

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société TECHNIGAZON pour l'entretien mécanique annuel des terrains sportifs naturels des stades de Archettes, Charmes, Charmois l'Orgueilleux, Chavelot, Epinal, Girancourt, Hadol, Moriville, Nomexy, Padoux, Portieux, Thaon les Vosges, Uriménil, Uxegney, Vincey et Xertigny pour un montant de 44.846 € HT.
- Avec la Société TECHNIGAZON pour l'entretien mécanique annuel des terrains sportifs synthétiques des stades de Epinal, Girancourt, Thaon les Vosges, Uxegney et Xertigny pour un montant de 3.140,21 € HT.
- Avec les Entreprises MALEZIEUX et OSIS EST pour des prestations de service de nettoyage des avaloirs de chaussées, des bouches avaloires et des caniveaux à grilles pour un montant maximum annuel de 70.000 € HT.
- Avec les Entreprises MALEZIEUX et OSIS EST pour des prestations de service de curage et d'entretien des ouvrages et des réseaux d'assainissement pour un montant maximum annuel de 70.000 € HT.
- Avec les Sociétés APAVE ALSACIENNE et DEKRA INDUSTRIAL pour une mission de contrôle technique et une mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de la future construction de la médiathèque de Golbey pour un montant total de 10.060,40 € HT.
- Avec la Société VEOLIA pour le renouvellement de branchements d'eau potable rue des Haies à Xertigny pour un montant de 15.238,65 € HT.
- Avec MAPLACE pour la reconduction du contrat de maintenance du logiciel de billetterie Simple Clic pour Scènes Vosges pour un montant annuel de 2.590 € HT.
- Avec l'Entreprise POIROT FILS pour des travaux de réalisation de traversée de route pour un branchement d'égout sur la route de Passoncourt à Rehaincourt pour un montant de 5.250 € HT.
- Avec l'Entreprise BONINI pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue du Château et rue de Bassompierre à Savigny pour un montant de 88.257,60 € HT.

- Avec l'Entreprise TRB TRAPDID-BIGONI pour le remplacement d'un branchement assainissement et eau potable rue Sous le Canal à Pouxoux pour un montant de 4.215 € HT.
- Avec l'Entreprise SADE pour des travaux de renouvellement de canalisation de distribution d'eau potable allée des Noisetiers à Les Forges pour un montant de 80.545 € HT.
- Avec LE COLLECTIF RE!NOUVEAU pour un diagnostic ressources et réemploi sur des fermes à déconstruire pour quantifier et qualifier les matériaux disponibles pour un montant de 3.019,21 € HT.
- Avec l'Entreprise URIMENIL TPF pour la suppression et la reprise de branchements à Trémonzey et aux Trémeurs pour un montant de 5.042,50 € HT.
- Avec l'UGAP pour l'achat de compteurs d'eau pour la Commune de Harsault pour un montant de 14.456,25 € HT.
- Avec l'Entreprise RESO TP pour des travaux de raccordement d'une habitation au réseau public d'assainissement sur la Commune de Arches pour un montant de 4.402,20 € HT.
- Avec la Société HELCÉ pour l'achat de mobilier de bureau pour les futurs locaux de la Maison de l'Habitat et du Territoire pour un montant de 12.500 € HT.
- Avec la MENUISERIE CAGNIN pour l'achat d'une table de réunion pour les futurs locaux de la Maison de l'Habitat et du Territoire pour un montant de 16.894,90 € HT.
- Avec le CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) DES VOSGES pour une convention de prestation pour l'organisation de 10 permanences d'aide aux victimes à Thaon les Vosges pour un montant de 60 € par prestation.
- Avec la Société TAGMASTER pour l'achat d'un compteur radar routier pour un montant de 5.785,50 € HT.
- Avec l'Entreprise ADF ETANCHEITE pour la réfection de la station de production d'eau potable de Renauvoid pour un montant de 7.600 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour des interventions sur le réseau d'eau potable sur le secteur de Les Forges pour un montant de 5.662,30 € HT.
- Avec la Société TL SYSTEMES pour l'acquisition et la maintenance d'une solution de centre de contact pour la gestion des échanges téléphoniques et électroniques de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 8.333,33 € HT.
- Avec l'Association ARELOR HLM pour la réalisation de support de communication d'informations sur le logement social pour un montant de 3.319,84 € pour 2022 et 2023.

- Avec la Société GILLES THOCKLER pour l'aménagement électrique de la cellule B 2.2 au Xilopôle de Chavelot pour un montant de 5.458,14 € HT.
- Avec l'Association JEUNESSE ET CULTURES pour une convention de prestations de services relative à l'entretien du bâtiment « L'Esprit Libre » pour un montant de 18 € de l'heure par salarié.
- Avec l'UGAP pour l'achat de compteurs d'eau pour la Commune de Langley pour un montant de 6.911,25 € HT.
- Avec LE CABINET VOSGES ARCHITECTURE pour un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation des vestiaires du stade du complexe sportif de Nomexy pour un montant en plus-value de + 17.810,62 € HT portant le nouveau montant du marché à 26.630,62 € HT.
- Avec la Société DIAC LOCATION pour un contrat de location longue durée d'un véhicule type nouveau Trafic Fourgon pour un montant mensuel de 331.37 € HT.
- Avec la Société CINEMECCANICA pour l'acquisition d'un équipement de projection numérique itinérant et de ses accessoires pour un montant total de 39.844,76 € HT.
- Avec les Entreprises OUJIBOU CONSTRUCTION LORRAINE et GALLOIS pour l'aménagement d'un local SDIS sur la Base Natur'O à Epinal pour un montant total de 17.679,29 € HT.
- Avec l'HOTEL BEST WESTERN LA FAYETTE pour le règlement du séjour de l'équipe de France de Hockey sur Glace du 17 au 23 avril 2022 pour un montant de 9.262,58 € HT.
- Avec l'HOTEL MERCURE pour le règlement du séjour de l'équipe de Lettonie de Hockey sur Glace du 17 au 23 avril 2022 pour un montant de 11.934,09 € HT.
- Avec la Société SYNERGLACE pour la remise en état de la surfaceuse de la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant de 16.471,79 € HT.
- Avec la Société TECHNIGAZON pour l'achat et la pose d'une paire de buts à 11 au stade de Nomexy pour un montant de 3.950 € HT.
- Avec les Sociétés CROUSTILLANCE et IM EVENEMENTIEL pour la confection et le service de deux buffets et pour une prestation de spectacles multimédia à la Patinoire Intercommunale d'Epinal à l'occasion des matchs de Hockey organisés les 21 et 22 avril 2022 pour un montant total de 11.407,36 € HT.
- Avec l'Entreprise COLAS EST pour des travaux sur le réseau d'eau potable rue du Saint Oger à Deyvillers pour un montant de 4.660,20 € HT.

- Avec la Société TECHNIGAZON pour l'achat et la pose d'une paire de buts à 8 au stade municipal de Charmois l'Orgueilleux pour un montant de 3.750 € HT.
- Avec la Société APAVE ALSACIENNE pour des prestations de vérifications périodiques dans les bâtiments communautaires pour un montant maximum annuel de 20.000 € HT.
- Avec la Société SEBL GRAND EST pour un avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la Maison de l'Habitat et du Territoire pour un montant en plus-value de + 6.650 € HT portant le nouveau montant du marché à 87.915 € HT.
- Avec la VILLE D'EPINAL pour une convention de prestation de nettoyage régulier des locaux de l'Espace Imagine pour un montant annuel de 3.372,84 €.
- Avec la VILLE D'EPINAL pour une convention de prestation de nettoyage des mobiliers d'arrêts de bus urbains du réseau Imagine pour un montant annuel de 2.739,16 € et 16 € par mobilier pour des opérations ponctuelles en cas de dégradations.
- Avec la Société SOPHIR FARINEZ pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion « Renault Kangoo » pour le service Eau et Assainissement pour un montant de 9.995 € HT.
- Avec la Société BOUGEL TRAVAUX PUBLICS pour la création de branchements d'assainissement et d'eau potable rue de l'Eglise à Domèvre sur Avière pour un montant de 8.680 € HT.
- Avec la Société MT3 pour l'accompagnement du service des transports dans le déploiement et le suivi du système billettique AEP sur l'ensemble des lignes de transports non urbains Imagine pour un montant de 17.300 € HT.
- Avec le groupement SAS RAY / SAS CITEOS / SAS COLAS France pour le renouvellement du réseau d'eau potable et la reprise des grilles avaloirs rue de la Cours à Thaon les Vosges pour un montant de 41.432 € HT.
- Avec le groupement SAS COLAS France et SAS BONINI pour des travaux d'eau potable et d'assainissement de la rue du Général Leclerc à Vincey pour un montant de 204.028 € HT.
- Avec les Sociétés XEROX FINANCIAL SERVICES et SOLUDOC pour la location et la maintenance de trois copieurs (crèche de Xertigny, antennes administratives à Arches et à Charmes) pour un montant annuel de 944 € HT et un coût à la copie de 0,0026 € en noir et blanc et 0,026 € en couleur.
- Avec la Société AC ENVIRONNEMENT pour un diagnostic amiante et plomb de l'auditorium de La Louvière à Epinal pour un montant de 7.070 € HT.

- Avec la Société FMT DIVOUX pour la rénovation de l'éclairage de sécurité de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 16.300,86 € HT.
- Avec l'Entreprise RAY pour le renouvellement d'une conduite d'eau route de Domèvre sur Avière à Uxegney pour un montant de 26.855 € HT.
- Avec l'UGAP pour l'achat de compteurs d'eau pour la Commune de Badménil aux Bois pour un montant de 6.425 € HT.
- Avec LA POSTE pour un contrat PRESTIGO pour la collecte et l'affranchissement du courrier et colis pour un montant forfaitaire annuel de 3.768 € HT.
- Avec la Société COLAS pour des travaux de mise à niveau de tampons à Sercœur pour un montant de 8.840 € HT.
- Avec la Société INERGA GRAND EST pour des contrôles extérieurs des réseaux d'assainissement collectif de Badménil aux Bois pour un montant de 16.466,75 € HT.
- Avec la Société ADF ETANCHEITE pour la réfection du réservoir semi cuve n°2 à Aydoilles pour un montant de 38.074 € HT.
- Avec la Société HYDROGEOTECHNIQUE EST pour l'étude géotechnique préalable aux travaux d'assainissement à Dompierre et Sercœur pour un montant de 23.348 € HT.
- Avec la prestataire DECOBURO SARL pour la fourniture et la pose d'étagères métalliques à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 10.721,77 € HT.
- Avec la Société ESRI France pour un module supplémentaire au logiciel utilisé pour la gestion du système d'information géographique permettant la création, la visualisation et l'analyse des données SIG pour un montant de 4.250 € HT.
- Avec l'Entreprise RAY pour le renouvellement du branchement 7 chemin de Martinfosse à Deyvillers pour un montant de 6.499 € HT.
- Avec la Société CAL-MACHINISME pour l'achat d'un désherbeur mécanique et d'un broyeur de végétaux pour le Centre Technique de Les Forges pour un montant total de 27.480 € HT.
- Avec la Société ID VERDE pour la réfection des sols souples des aires de jeux communautaires pour un montant de 70.439,10 € HT.
- Avec l'Entreprise AVENIR TOITURE VOSGES pour des travaux de reprise d'étanchéité et fixations sur le bâtiment principal du Centre Equestre Olima-Chantraine pour un montant de 6.858,52 € HT.

- Avec la Société GEREEA pour l'étude de détermination de zones humides à Dompierre pour un montant de 4.650 € HT.
- Avec la Société PEDUZZI pour la réfection des couches des lits de sable existants des stations d'épuration de Fomerey et Mazeley pour un montant total de 68.400 € HT.
- Avec la Société OSIS EST pour une prestation de lavage des sables souillés de la station d'épuration de Mazeley et Fomerey pour un montant de 32.682,40 € HT.
- Avec la Société ACERE pour la réalisation de fiches d'enquête d'assainissement et d'eau potable à Dounoux pour un montant de 8.840 € HT.
- Avec la Société OXYA CONSEIL pour un bilan pollution à l'exutoire et inspections nocturnes - campagne de mesures à Dompierre et Sercœur pour un montant de 33.784 € HT.
- Avec la Société ADTEC CONTROLE pour un diagnostic assainissement à La Verrerie de Portieux pour un montant de 13.120 € HT.
- Avec l'Entreprise RAY pour le renouvellement du branchement 2 allée des Ecureuils à Deyvillers pour un montant de 5.314 € HT.
- Avec les Sociétés INEO ITE et AFONSO pour des travaux d'électricité des bâtiments communautaires pour un montant maximum annuel de 40.000 € HT.
- Avec la Société d'AVOCATS DE GAULLE FLEURANCE ET ASSOCIES pour une étude en vue de la passation d'un contrat d'achat d'électricité renouvelable pour un montant de 13.000 € HT.

⇒ **A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un Vélibois au profit du Quai Alpha pour une durée d'un an renouvelable.
- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase de Golbey les mercredis de 16h15 à 17h30 au profit de l'Association « Activités Physiques Santé Vosges » du 9 mars au 28 décembre 2022.
- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de réunion des locaux du bâtiment de Charmes au profit de la DDETSPP les 8, 9 et 10 juin 2022.
- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle paroissiale de la Commune de Hadol pour la réalisation d'animations ponctuelles du Relais Petite Enfance secteur Xertigny/Arches.
- Pour la mise à disposition de matériels et d'organisation de la gestion du Port avec le PETR Pays d'Epinal Cœur des Vosges et l'Office de Tourisme d'Epinal et sa Région.

- Pour une convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques avec la Société ENGIE SOLUTIONS.

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente de Vincey pour la réalisation d'activités du Relais Petite Enfance.

- Pour la convention d'occupation du domaine public avec la SNCF pour la location d'un espace en gares de Bains les Bains et de Charmes pour l'installation de bornes de vélos en libre-service pour un montant de 80 € pour chaque gare.

- Pour convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Centre Hospitalier Emile Durkheim pour l'installation de bornes de vélos en libre-service pour un montant annuel de 100 €.

- Pour un avenant au bail de location d'un local situé 2 place Jules Ferry à Thaon les Vosges au profit du Relais Petite Enfance sur le secteur de Thaon les Vosges pour un montant de loyer mensuel de 622.86 € et une provision sur charges de 50 €.

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de La Ruche à Chavelot pour l'organisation des animations ponctuelles du Relais Petite Enfance.

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de motricité du Centre Social de la Vierge au profit du Relais Petite Enfance secteur Epinal.

- Pour la mise à disposition d'un local à usage de crèche et halte-garderie situé à Dinozé au profit de l'Association Sucre d'Orge pour une durée de 3 ans pour un montant de loyer mensuel de 1.200 €.

- Pour le renouvellement du bail de location de locaux à usage de crèche et halte-garderie situé à Pouxieux au profit de l'Association Sucre d'Orge pour une durée de 3 ans pour un montant de loyer mensuel de 1.000 €.

⇒ A la création et modification de régies :

- Pour la modification de l'acte constitutif de la sous-régie de recettes Scènes-Vosges au Centre Social d'Arts et Loisirs de Thaon les Vosges visant à compléter les modes de recouvrement des recettes.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour le poste de technicien GEMAPI et le poste de Directeur du Syndicat mixte Moselle Amont.

- Auprès des co-financeurs publics pour des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil temporaire des gens du voyage de Razimont à Epinal et de Thaon les Vosges.
- Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour la mise aux normes des salles de change de la crèche Les Doudous à Thaon les Vosges et d'acquisition de matériels pour les différentes crèches communautaires.
- Auprès du Département des Vosges au titre de la contractualisation, de la Région Grand Est, de l'Etat et autres co-financeurs pour l'acquisition de :
 - Bateaux promenades
 - Signalétique sur le site de Bouzey
 - Travaux d'extension du local de stockage de la Piscine Lederlin à Thaon les Vosges
 - Travaux de requalification de la friche Bihr à Uriménil
 - Acquisition d'abris vélos sécurisés
 - Travaux de pose d'ombrières sur le parking de la Maison de l'Habitat et du Territoire
 - Travaux de construction d'une Médiathèque à Golbey
 - Possibilité de mise en place d'un site internet pour les communes du territoire
 - Travaux de rénovation des gradins du stade de La Colombière à Epinal et du stade de Xertigny
 - Travaux de rénovation de la main-courante du stade de Moriville
 - Travaux d'aménagement de la tribune paysagère du stade de Chaumousey
 - Travaux de drainage du stade de Xertigny
 - Travaux de rénovation des vestiaires du stade de Nomexy
 - Aménagement de mobiliers mobiles pour l'aménagement de l'espace public destiné aux Communes du territoire
- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de différents co-financeurs pour une étude globale de sécurisation et de structuration des système d'alimentation en eau potable des secteurs Nord et Centre.
- Auprès de Bpifrance Création pour le programme d'action en faveur de l'entrepreneuriat de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Auprès du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation d'une fresque à la Base Roland Naudin dans le cadre d'une action visant à rompre l'isolement de la jeunesse.
- Auprès de l'Etat au titre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques et médiathèques communautaires et pour le programme de numérisation de la presse ancienne.
- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAC pour fonctionnement de Scènes-Vosges.

⇒ **A l'adhésion et renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Après de l'Association Coordination Nationale des Conseils de Développement pour un montant de 0.01 € par habitant pour l'année 2022.
- Après de AVICCA et Citoyens et Territoires pour un montant total de 4.211 € pour l'année 2022.
- Après de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour une cotisation de 4.003,93 € pour l'année 2022.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière d'affaires générales :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Communauté de Communes du Haut Comté et la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, la convention de mise à disposition du poste de chargé de mission GEMAPI visant à répartir le coût de ce poste entre les différentes structures.

⇒ **En matière de marchés publics :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n°2 au marché global de performance pour la conception, la réalisation et la maintenance de la Maison de l'Habitat et du Territoire.

⇒ **En matière de groupement de commandes, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Avec la Commune de Poux, la convention de groupement de commande pour des travaux d'aménagement des rues du Saut du Broc et Louvière, et, rues et impasse Bazimpré.
- La convention constitutive d'un groupement de commande, avec l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette, pour l'acquisition d'un kit micro-folie mobile permettant l'acquisition de matériels liés au Musée numérique, au Fablab ainsi qu'au module Ludothèque du dispositif Micro-Folies.

⇒ **En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Les versements des participations 2022 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal suivants :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours pour un montant total de 3.478.731,02 €.
- Budget à autonomie financière « La Souris Verte » pour un montant total de 920.000 €.
- Ecole Supérieure d'Art de Lorraine pour un montant total de 753.900 €.
- Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour un montant total de 1.026.714,30 €.
- Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale pour un montant total de 4.050 €.
- Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain pour un montant total de 130.000 €.

- L'octroi de la garantie d'emprunt de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal pour un prêt destiné à financer l'acquisition en VEFA de 16 logements situés rue Christophe Denis à Epinal.

⇒ **En matière de développement économique :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé le lancement du concours d'idée à la création d'entreprises 2022 ainsi que son règlement.

⇒ **En matière de cession de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La cession d'une parcelle d'environ 67.475 m² à provenir des parcelles cadastrées AP 106 et AN 95, sise Zone d'Activité Ecoparc à Chavelot, au profit de la SAS Société Forestière Docelloise pour son projet industriel, au tarif de 15,70 € hors taxe par mètre carré intégrant un rabaissement de prix de 5,30 € par m², et a donné agrément de cession à la SEBL Grand Est.

- La cession d'une parcelle d'environ 105.000 m² à provenir des parcelles 4, 5, 6 et 7 de la Zone d'Activité Ecoparc à Chavelot, au profit de la SAS PAVAFRANCE pour son projet industriel bois, au tarif de 15 € hors taxe par mètre carré intégrant un rabaissement de prix de 6 € par m², et a donné agrément de cession à la SEBL Grand Est.

- La cession des parcelles cadastrées AO 464 de 30.786 m² (18.021 m² situés en zone UY et 12.765 m² situés en zone N), AO 850 de 575 m² et d'une partie de la parcelle AO 431 d'environ 5.000 m², sises à Thaon les Vosges, Zone INOVA 3000, au profit de la Société CYCLE ME, au prix total de 291.152 € HT.

1/3 - Utilisation des comptes de dépenses imprévues

- Il a été procédé à des virements de crédits depuis les chapitres 020 en section d'investissement et 022 en section de fonctionnement au titre des dépenses imprévues.

AFFAIRES GÉNÉRALES ET MARCHÉS PUBLICS

2 - Projet de Territoire

Le Conseil Communautaire a approuvé le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

3 - Modification statutaire

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts visant à modifier l'adresse du siège de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

4 - Conseil de Développement

Le Conseil Communautaire a approuvé un Conseil de Développement commun avec le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

5 - Maisons du Vélo

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, la rétrocession des Maisons du Vélo de Bouzey, Epinal et Xertigny et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière relative à cette rétrocession.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

6 - Accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien de voirie

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien de voirie avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7 - Travaux d'aménagement de voirie sur la Commune de Golbey

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°2 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Golbey au titre des travaux d'aménagement de voirie rue de Domèvre.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

8 - Adoption de la nomenclature M57

Le Conseil Communautaire a approuvé l'utilisation de la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 pour le budget général et les budgets annexes relevant de la nomenclature M14.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

9 - Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire a approuvé les décisions modificatives sur le budget général et le budget annexe transports.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10 - Tarifs intercommunaux

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs intercommunaux pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

11 - Budget annexe assainissement

Le Conseil Communautaire a approuvé le transfert des actifs et des passifs du budget annexe assainissement régie vers le budget annexe assainissement DSP suite au passage en délégation de service public de la gestion de l'assainissement sur plusieurs communes.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

12/1 - Commune de Deyvillers ;

12/2 - Commune de Essegney ;

12/3 - Commune de Jarménil ;

12/4 - Commune de Portieux.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

13 - Régies de recettes**13/1 - Régie de recettes Mobilité**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes de la Mobilité.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

13/2 - Régie de recettes Transport Urbain

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes du Transport Urbain.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**14 - Aides Economiques****14/1 - SAS BIOCOOP**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif d'un montant plafonné à 10.000 €, sur la base d'un taux d'intervention de 13 % sur un montant de dépenses éligibles de 158.813 € HT, au profit de la SAS BIOCOOP à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

14/2 - SARL IMPEC HOUSE

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif d'un montant de 7.220 €, sur la base d'un taux d'intervention de 19 % sur un montant de dépenses éligibles de 38.000 € HT, au profit de la SARL IMPEC HOUSE sise à EPINAL.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

14/3 - SAS STWM

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif d'un montant plafonné à 10.000 €, sur la base d'un taux d'intervention de 12 % sur un montant de dépenses éligibles de 98.000 € HT, au profit de la SAS STWM à Thaon les Vosges.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

14/4 - ROLLER DISCO 88

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à la location d'un montant de 400 €/mois pour une période maximum de 23 mois, correspondant à un taux de 20 % sur une base de dépenses éligibles de 2.000 € HT/mois au profit de la SAS ROLLER DISCO 88.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

15 - Clauses d'insertion**15/1 - Avenant à la convention avec Vosgelis**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant à la convention de partenariat entre Vosgelis et les Villes de Gérardmer, Neufchâteau et Golbey pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les chantiers de Vosgelis, et notamment les travaux de rénovation de logements au titre du Plan de Relance de l'Etat.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

15/2 - Convention avec les Maisons Frances Services

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat avec les Maisons France Services pour l'accueil de permanence du Service d'Actions Vers l'Emploi de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, visant la détection de nouveaux publics à intégrer au dispositif des clauses d'insertion.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

16 - Convention avec l'EPFGE - BTT

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est et la Commune de Thaon-les-Vosges, la convention de projet relative à la requalification de la BTT à Thaon-les-Vosges.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

17 - Délégation de service public : Hôtel Innovation Bois

Le Conseil Communautaire a approuvé le choix de l'entreprise XYLOLAB SAS en tant que fermier portant sur la gestion de l'Hôtel Innovation Bois à Epinal et a approuvé les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

18 - Plateforme de thermochauffage - Site des Tréfileries

Le Conseil Communautaire a approuvé la construction d'un bâtiment industriel pour la plateforme de thermochauffage sur le site des Tréfileries de Hadol-Xertigny pour un montant estimé à 1.545.000 € HT et a approuvé la signature d'un contrat de crédit-bail avec la Société SGB relatif à ce bâtiment.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**19 - Université de Lorraine**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°4 à la convention financière avec l'Université de Lorraine pour la délocalisation des enseignements.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

MOBILITES

20 - Rapport d'activité 2021 du contrat de délégation de service public de voyageurs

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité 2021 du contrat de délégation de service public de voyageurs transmis par la Société KEOLIS et des résultats d'exploitation du réseau de transport urbain Imagine en 2021.

A PRIS ACTE

21 - Avenant n° 8 au contrat de DSP Imagine

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n° 8 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la modification du fonctionnement de la navette de soirée qui sera proposée les vendredis et samedi soirs sur 3 rotations à 22h, 22h30 et 23h et sera accessible gratuitement sur le modèle de la navette de Centre-Ville.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

22 - Avenant n° 1 à la convention de complémentarité Région Grand Est

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Région Grand Est, l'avenant à la convention de complémentarité visant à prolonger la ligne n° 7, Epinal - Deyvillers, jusqu'à Aydoilles et à compléter les offres des navettes estivales à destination de Bouzey et du Domaine des Lacs à Thaon les Vosges.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

23 - Gamme tarifaire des lignes Imagine non urbaines

Le Conseil Communautaire a approuvé la gamme tarifaire des lignes du réseau Imagine non urbaine.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

24 - Validation du règlement de transport scolaire

Le Conseil Communautaire a approuvé le règlement des transports scolaires sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

25 - Navette des crêtes

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement de la convention multi partenariale pour la mise en place de la navette des Crêtes avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges avec une participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de 5.500 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

26 - Convention Klaxit - Avenant n° 2 et prolongation de l'expérimentation du covoiturage domicile-travail

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n° 2 avec la Société KLAXIT, visant à poursuivre l'expérimentation du covoiturage domicile-travail jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

HABITAT

27 - Site de la Teinturerie et de la Filature de Nomexy

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n° 1 à la convention foncière concernant le site de la Teinturerie et Filature de Nomexy avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est et la commune de Nomexy afin d'ajouter une parcelle au périmètre d'acquisition.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

28 - Revitalisation du Centre-Ville de Thaon les Vosges

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention d'études pré-opérationnelles relative à la revitalisation du Centre-Ville de Thaon les Vosges avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est et la Commune de Thaon les Vosges et ainsi le co-financement de cette étude à hauteur de 10 % du reste à charge soit 10.000 € TTC.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT DURABLE**29 - Watty à l'école**

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement du programme de sensibilisation des écoliers « Watty à l'école » pour l'année scolaire 2022/2023 avec la Société ECOCO2, et de prévoir un versement estimé à 6.720 € HT, correspondant au reste à charge pour la collectivité.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

30 - Association ECO MANIFESTATION VOSGES

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Association ECO MANIFESTATION VOSGES visant à la promotion de l'écoresponsabilité des manifestations à travers un accompagnement transversal et multithématique pour un montant de 3.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

31 - SEM TERR'ENR

Le Conseil Communautaire a approuvé l'entrée au capital de la SEM TERR'ENR au sein de la Société Anonyme Madon et Moselle jusqu'à 15 % du capital de la Société.

ADOPTÉ AVEC 1 ABSTENTION
Mme Dominique MARQUAIRE

EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**32 - Médiathèque de Golbey**

Le Conseil Communautaire a défini d'intérêt Communautaire la création d'une nouvelle médiathèque à Golbey et a approuvé le programme scientifique culturel, éducatif et social (PSCES), l'Avant-projet définitif et le plan de financement du projet de cette nouvelle médiathèque.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

33 - Contribution 2022 au GIP Sillon Lorrain

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une contribution de 33.467 € TTC au « GIP Sillon Lorrain » au titre de l'exercice 2022 dans le cadre du programme Bibliothèque Numérique de Référence.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ
M. Patrick NARDIN ne participe pas au vote

34 - SAS « Pass Culture »

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Société « Pass Culture » une convention relative à la mise en œuvre et au suivi du dispositif Pass Culture pour le compte du Ministère de la Culture.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

35 - Festival International de Sociologie

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention, au profit de la Société d'Emulation des Vosges, d'un montant de 1.500 € pour l'organisation du Festival International de Sociologie qui se déroulera du 17 au 22 octobre 2022 sur le thème de « A l'ombre des métropoles : habiter, travailler, innover ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

36 - Education Artistique et Culturelle

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale, la convention de préfiguration du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle relative au financement de projets fédérateurs d'éducation artistique et culturelle développés par les enseignants du territoire.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

GEMAPI**37 - Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, la convention financière pour la réalisation de chantier éducatif en rivière.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

38 - Syndicat Mixte d'Aménagement de La Lanterne

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de La Lanterne (SMAL), la convention pour la constitution de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin versant de La Lanterne.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE**39 - Portage de repas**

Le Conseil Communautaire a approuvé la revalorisation du prix du repas à 8,056 € au 1er avril 2022 avec la Société ELIOR relative au portage de repas à domicile sur les Communes de l'ex Communauté de Communes Epinal Est Développement.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

40 - Prolongation du tarif solidaire à l'intention des « primo arrivants » et « déplacés »

Le Conseil Communautaire a approuvé la prolongation du tarif solidaire d'un euro, par séance, aux piscines communautaires, bassins d'été, patinoire intercommunale d'Epinal, réseau de lecture publique et Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal, au bénéfice des « primo-arrivants » et « déplacés » jusqu'au 31 décembre 2022, ainsi que la distribution d'une carte « tarif solidaire communautaire » auprès des partenaires au profit de ce public sous couvert du respect des conditions d'éligibilité.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES**41 - Frais de déplacements****41/1 - Visite de sites dédiés à la requalification de l'habitat ancien**

Le Conseil Communautaire a approuvé une convention financière avec Epinal Habitat relative aux remboursements des frais de déplacement de deux agents pour une visite de sites à la Métropole de Lille dédiés à la requalification de l'habitat ancien les 5 et 6 mai 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41/2 - Conseil de Développement

Le Conseil Communautaire a approuvé le remboursement des frais de déplacement à Madame la Présidente du Conseil de Développement pour assister à l'Assemblée Générale de la Coordination Nationale des Conseils de Développement le 31 mai 2022 à Nanterre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Epinal, le 28 juin 2022,
Le Président,



Michel HEINRICH